

la
cgt
MANPOWER

LE MILITANT
DE L'INTÉRIM

#06

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

BIENTÔT LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CHEZ MANPOWER

Le 1^{er} tour des élections professionnelles aura lieu le 21 mars 2017.

Pourquoi voter CGT Manpower ?

• Parce que le vote est un droit constitutionnel, un droit des travailleurs. En votant **CGT Manpower** vous vous exprimez et montrez votre confiance dans la **CGT Manpower**, **en votant CGT Manpower vous gagnerez des droits !**

Pourquoi se porter candidat(e) ?

• Pour porter vos réclamations, vos revendications à la direction
• Pour représenter les milliers de salarié(e)s intérimaires qui travaillent chaque jour pour Manpower
• Pour ne plus être un simple numéro d'intérimaire mais une personne connue et reconnue

Comment cela se passe-t-il ?

• Un(e) élu(e) au Comité d'Etablissement a 20 heures de délégation par mois
• Un(e) élu(e) Délégué(e) du Personnel a 15 heures de délégation par mois
• Un(e) élue CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) a 20 heures de délégation par mois

Plus concrètement ?

• Durant ces heures de délégation, vous êtes payé(e)s au taux horaire de votre mission
• Vous êtes convoqué(e)s à une réunion mensuelle (minimum) et votre temps de trajet et le temps passé en réunion vous est payé au taux horaire de votre mission

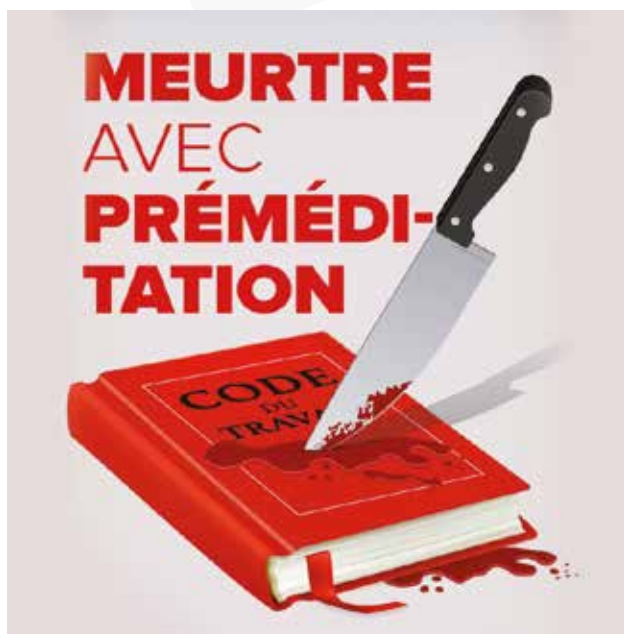
**ALORS N'HÉSITEZ PLUS
REJOIGNEZ LE 1^{ER} SYNDICAT
DE MANPOWER**

**REJOIGNEZ LA CGT MANPOWER
ENSEMBLE NOUS ALLONS GAGNER**





ÉDITO



LOI ANTI-TRAVAIL : DANGER

La Loi Travail instaure la diminution de la rémunération des heures supplémentaires de 25% à 10% : vous allez travailler plus pour gagner moins.

Elle instaure également la modulation du temps de travail : vous pourrez travailler 48 heures une semaine et la suivante 30 heures ; si dans l'entreprise utilisatrice un accord le prévoit. Sur les semaines à 48 heures la différence sera mise sur un compte pour compenser la semaine à 30 heures. Cette Loi anti-travail prévoit bien d'autres changements pour avantager le patronat et vous spolier de vos droits. Vous allez avoir la possibilité bientôt de montrer votre opposition à tous ces changements, lors des élections professionnelles chez MANPOWER.

**POUR CELA VOUS AUREZ LE VOTE
CGT MANPOWER ET NOUS SERONS
LÀ POUR DÉFENDRE VOS DROITS**

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

**Vous avez mal aux pieds ?
Vos gants sont déchirés ?
Votre casque glisse ?**

Tout le monde le sait chez Manpower, les Equipements Individuels de Sécurité sont de mauvaise qualité. Mais la palme d'or revient bien évidemment aux chaussures de sécurité ! Ces chaussures que les agences vous fournissent sont une honte !

La **CGT Manpower** demande à la direction des chaussures de sécurité dignes de ce nom, des chaussures adaptées à votre poste de travail.

**AVEC LA CGT MANPOWER
SALARIÉ(E)S INTÉRIMAIRES
EXIGEZ D'ÊTRE CORRECTEMENT
ÉQUIPÉ(E)S DE LA TÊTE AUX PIEDS !**





MUTUELLE ET SANTÉ ET SÉCURITÉ

BAISSE DES ASC (ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES)

C'est arrivé chez Adecco : exclusion pour la majorité des salarié(e)s par l'augmentation de l'ancienneté. Vous ne voulez pas que cela arrive chez Manpower ?

VOTEZ CGT MANPOWER

Les élections professionnelles ont eu lieu il y a peu chez Adecco. Et à peine élu(e)s, les syndicats : CFE/CGC - CFDT - CFTC - UNSA et FO ont décidé d'augmenter le nombre d'heures nécessaire pour accéder aux ASC.

- Fini les remboursements, les aides au bout de quelques mois.

> *Le nombre d'heures pour avoir droit aux ASC augmente tellement que les intérimaires vont avoir du mal à les avoir...*

- Plus aucune information sur les sorties

> *ce sont uniquement les initiés, les ami(e)s, les copains/copines, qui sont informé(e)s, comme ça ils sont les mieux servi(e)s et sont sûr(e)s d'avoir toutes les places disponibles... moins il y a de convives, plus les parts du gâteau sont grosses !*

Bref presque plus rien, voire plus rien pour l'immense majorité des salarié(e)s.

Pour ne pas en arriver là ?

PRÉSENTEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES DE LA CGT MANPOWER VOTEZ ET FAITES VOTER CGT MANPOWER

MUTUELLE POUR LES INTÉRIMAIRES

**Vous avez des soucis avec la mutuelle ?
Vous ne recevez pas votre
carte de tiers payant ?**

**Vous la recevez trop tard ?
VOTEZ ET FAITES VOTER CGT
MANPOWER ET ÇA VA CHANGER !**

Contactez la CGT Manpower et vos problèmes seront réglés

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) DES INTÉRIMAIRES

La Santé et la Sécurité au Travail est au cœur des préoccupations de la CGT de l'intérim et de la **CGT Manpower**. La **CGT Manpower** demande depuis des années à la direction l'ouverture d'une négociation sur ce thème. La direction ne répond pas ou répond non. Mais c'était sans compter sur l'opiniâtreté et l'organisation de vos élu(e)s de la **CGT Manpower**. Nous nous sommes donc « invité(e)s » à une réunion sur ce thème

organisée par Manpower, une belle réunion pour dire : STOP, cela ne peut plus durer, cela doit changer. Pour dire nous voulons travailler en sécurité, nous ne voulons plus crever au travail pour augmenter les bénéfices des actionnaires.

Pour retrouver en image cette action coup de poing, rendez-vous sur notre site internet : www.manpower.cgt.fr - rubrique Photos/Vidéos. Salarié(e)s intérimaires, vous êtes tous concerné(e)s. Salarié(e)s intérimaires, vous voulez faire changer les choses ?

**UNE SEULE SOLUTION
PRÉSENTEZ-VOUS SUR LES
LISTES ÉLECTORALES DE LA
CGT MANPOWER VOTEZ ET
FAITES VOTER CGT MANPOWER**





LA CGT MANPOWER... ET LES CADRES

**Vous êtes éreinté(e)s ? Vous êtes surmené(e)s ?
DÉCONNECTEZ !**

La **CGT Manpower** défend, les salarié(e)s intérimaires et les salarié(e)s permanent(e)s. Et chez ces deux catégories de personnel il y a des cadres, des assimilé(e)s, des technicien(ne)s. Vous pensez en tant que cadre ou assimilé(e) que la **CGT** « n'est pas pour vous » ? Et bien détrompez-vous ! La **CGT** a des syndiqué(e)s et des élu(e)s cadres et assimilé(e)s cadres. La **CGT** est la seconde organisation nationale chez les cadres !

Les revendications de la CGT pour les cadres ?

Par exemple le « droit à la déconnexion »

Qui d'entre vous n'a pas « travaillé » tard le soir, le week-end voire pendant vos congés ?

La **CGT** a demandé de faire figurer le droit à la déconnexion dans la loi en précisant l'interdiction de solliciter les salarié(e)s en dehors de leur temps de travail, l'obligation d'instituer dans chaque entreprise des périodes de trêves de mails. Un phénomène d'explosion du travail « au noir » des salarié(e)s qualifié(e)s à responsabilités. Et pour une fois nous avons été entendus ! Avec la Loi Travail, au 1^{er} janvier 2017, les entreprises auront le devoir de mettre en place des instruments de régulation de l'outil numérique.

VOUS SOUHAITEZ

*Recevoir des informations sur vos droits ?
Suivre l'actualité sociale chez Manpower ?*

VOUS VOULEZ

*Construire un monde plus juste ?
Rejoindre la **CGT Manpower** et vous syndiquer ?*

*Tout contact avec un(e) élu(e) **CGT Manpower** restera confidentiel. Nous sommes là pour vous aider !*

Les technicien(ne)s travaillent en moyenne
42,3 heures par semaine

41 % d'entre eux disent que leurs heures supplémentaires ne sont ni payées ni récupérées.

Quant aux cadres, leur temps de travail est de **44,4 heures en moyenne**

56 % d'entre eux nous disent qu'ils travaillent durant leurs jours de repos.

Réduire le temps de travail, la charge de travail : c'est cela la qualité de vie au travail, c'est permettre aux femmes et aux hommes de concilier responsabilités professionnelles et parentalité, d'avoir un engagement citoyen, plus de temps pour se cultiver ou faire du sport...

**ALORS LA CGT MANPOWER EST AUSSI
POUR LES CADRES ET ASSIMILÉ(E)S !**

**POUR GAGNER
POUR QUE DEMAIN SOIT MIEUX QU'AUJOURD'HUI
VOTEZ CGT MANPOWER**

CONTACTEZ-NOUS

SYNDICAT CGT MANPOWER
Immeuble Le Méliès
261, rue de Paris
93100 MONTREUIL
T. 01 41 63 28 00
cgtmanpower@gmail.com
www.manpower.cgt.fr